

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à
la délibération : 07

Pouvoirs 04

Date de la convocation : 22/10/2021

Date d'affichage : 02.11.2021

**Présents : G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER. M. VIALLET. E.LEE. P.ECAILLE.
M.VUILLERMOZ.**

**absents Excusés : S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD-
J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER**

Monsieur Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 10.2021 – OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
« LA POSTE »**

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 du règlement intérieur de la commune de Mijoux,

**Vu la délibération du conseil municipal en date du 23.09.2021, portant création d'une
commission ad hoc « La Poste » et nomination du ses membres,**

- Commission ad hoc pour l'ensemble immobilier des terrains la « Poste »
- Désignation des Membres suivants :
 - Guillaume LEGAY, maire et président de droit
 - Christian GROSGURIN
 - Dominique JULLIARD
 - Jean-François JOLY

Considérant l'importance de l'ensemble immobilier de la Poste dans le patrimoine communal,

Considérant la nécessité de le promouvoir au mieux et de l'intégrer dans la charte paysagère de la commune,

Considérant la nécessité de maximiser et rationaliser son utilisation et d'en faire le meilleur usage au profit du développement touristique de la commune et des habitants,

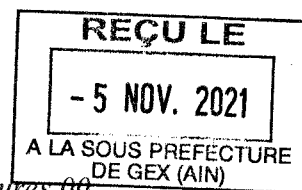
Madame le maire propose d'élargir la composition de la commission aux nouveaux membres du conseil municipal qui le désirent et de permettre à ceux qui le souhaiteraient de s'en retirer,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 27 Octobre

L'an deux mil vingt et un le 27 octobre à 19 heures 00

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Martine
VIALLET, Maire.*



Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

○ De nommer les membres suivants :

- Christian GROSGURIN
- Jean-François JOLY

- Dominique JULLIARD
- Guillaume LEGAY

**CONTRE ABSTENTION POUR 7+4 Pouvoirs S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C.
GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY
pouvoir à MC COUTURIER VOIX**

Délibération 01247.2021.10.41

Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :
et publication et notification
le :

Pour copie conforme
Le Maire Martine VIALLET

